

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MEDOC ATLANTIQUE**

Siège :

9 rue du Maréchal d'Ornano
33780 SOULAC-SUR-MER

☎ 05.56.73.29.26

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS**

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

ID : 033-200070720-20250619-D19062025087-DE

**SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 19 JUIN 2025
D19062025/087**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf juin à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué s'est réuni à Queyrac, sous la Présidence de Monsieur Xavier PINTAT, Président, Maire de Soulac-sur-Mer, Membre honoraire du Parlement.

Date de la convocation : 12 juin 2025

Date d'affichage : 12 juin 2025

PRESIDENT	Xavier PINTAT
ETAIENT PRESENTS :	Patrick MEIFFREN, Jacky NICAISE, Jean-Marc SIGNORET, Christian BOURA, Laurent PEYRONDET, Yves BARREAU, Véronique CHAMBAUD, Franck LAPORTE, Jean-Louis BRETON, Jean-Luc PIQUEMAL, Catherine REUILLÉ ROBINEAU, Béatrice CHARRIER, Catherine GIANNORSI, Patrick BURAN, Pascale COLMET-MARZAT, Hervé CAZENAVE, Alexia BACQUEY, Adrien DEBEVER, Jean-Yves MAS, Chantal PARISE, Gilles CHAVEROUX, Evelyne MOULIN, Bernard LOMBRAIL, Tony TRIJOULET, Liliane DUBOIS, Christine GRASS.
Membres titulaires :	
ETAIENT REPRESENTES :	Jean-Pierre DUBERNET donne pouvoir à Franck LAPORTE Jacques BIDLUN donne pouvoir à Christine GRASS Claude LASSALLE donne pouvoir à Véronique CHAMBAUD Marie-Hélène GIRAL donne pouvoir à Gilles CHAVEROUX
ETAIENT ABSENTS :	Thierry DESPREZ
ETAIENT ABSENTS EXCUSES :	Stéphane MARGALEF, Karine FORGERON, Christian BOURNIGAL, Marie-Dominique DUBOURG, Jean-Marie BERTET, Valérie DA COSTA OLIVERA.
Membres suppléants remplaçant un membre titulaire	
Membres suppléants	
SECRETAIRE DE SEANCE :	Véronique CHAMBAUD
OBJET :	PROJET PURE SALMON : ARRET DU CAHIER D'ACTEUR A L'ATTENTION DE PURE SALMON DANS LA PERSPECTIVE DE L'ENQUETE PUBLIQUE
RAPPORTEUR :	Jean-Louis BRETON, Conseiller communautaire délégué
VOTE :	UNANIMITE

Conscients de l'intérêt que représente pour le territoire l'implantation d'une activité aquacole de premier plan, créatrice d'emplois et de richesses, notamment dans une perspective de levier de développement et de souveraineté alimentaire, mais soucieux du cadre et des conditions de vie des habitants, les élus de Médoc Atlantique souhaitent qu'un certain nombre de précisions soient apportées sur les engagements pris par le porteur de projet pour apporter un soutien plein et entier.

Des demandes de précisions quant au projet de ferme aquacole

Au préalable, des précisions sont souhaitées concernant le dimensionnement du projet :

- Les chiffres avancés de 10 000 tonnes de production de saumons se rapportent-ils au projet final ou à un seuil de rentabilité ?
- Une montée en puissance est-elle prévue et, si tel est le cas, quel est le phasage envisagé ?

Un besoin d'engagements forts et étayés sur des enjeux d'intérêt public

Quant aux engagements, ils portent sur les sujets suivants :

- ***L'eau***

- Comment sera calibré le niveau de prélèvement sur le réseau public d'eau potable assurant la préservation de la ressource ?
- Comment sera étayée l'affirmation selon laquelle la stabilité des masses d'eau serait assurée malgré la multiplication des forages prévus au nombre de 6 ?

- ***Les rejets et les déchets***

- Comment sera assuré le processus de collecte et de stockage des déchets produits ?
- Comment sera assuré le transfert des déchets vers le site de méthanisation d'Hourtin ?
- Comment seront valorisés les déchets finaux après méthanisation ?
- Comment pourra être confirmée l'absence d'impacts sur la qualité des eaux de l'estuaire et des eaux de baignade ?

- ***Les risques pour l'environnement et la santé***

- Quelles sont les mesures de végétalisation envisagées de sorte à concourir à une insertion du projet dans son environnement immédiat ?
- Comment, dans un souci d'exemplarité, seront mises en œuvre les mesures de suivi en ne se limitant pas à une simple démarche d'autoévaluation ?
- Quelles seraient les mesures prises en termes de réactivité et d'adaptabilité face à tout problème majeur ?

Demandes de précisions relatives aux retombées en faveur du territoire et de ses habitants

Par ailleurs, les élus de Médoc Atlantique souhaitent obtenir des précisions sur les conditions dans lesquelles le fonctionnement de la ferme aquacole impacterait l'organisation du territoire, notamment en matière de déplacements (fluvial, routier et ferroviaire).

Enfin, concernant les emplois annoncés, les élus de Médoc Atlantique accordent une importance toute particulière aux possibilités qui seront offertes aux actifs du territoire d'être embauchés ainsi qu'aux formations professionnelles proposées.

Ces questionnements et demandes de précisions prendront la forme d'un cahier d'acteur qui sera adressé au porteur de projet par le président de la Communauté de Communes, et ce cahier d'acteur pourra être produit à l'enquête publique, accompagné des réponses apportées par le porteur de projet.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver le contenu de ce cahier d'acteur, comportant les questionnements et les demandes de précisions, de sorte à emporter un avis favorable ferme et définitif de la Communauté de communes,
- D'autoriser le Président à transmettre ce cahier d'acteur à la société Pure Salmon pour y apporter des réponses circonstanciées et à le produire lors de l'enquête publique accompagné des réponses du porteur du projet.

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

ID : 033-200070720-20250619-D19062025087-DE



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- APRÈS en avoir pris connaissance
- VU l'avis favorable du bureau communautaire du 5 juin 2025, pour l'inscription de cette question à l'ordre du jour,
- OUI l'exposé du rapporteur,
- APRÈS en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le contenu de ce cahier d'acteur, comportant les questionnements et les demandes de précisions ci-dessus mentionnées, de sorte à emporter un avis favorable ferme et définitif de la Communauté de communes,
- **D'AUTORISER** le Président à transmettre ce cahier d'acteur à la société Pure Salmon pour y apporter des réponses circonstanciées et à le produire lors de l'enquête publique accompagné des réponses du porteur du projet.

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de membres présents : 27

Nombre de suffrages exprimés : 31

Vote : Pour : 31 Contre : / Abstention : /

FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN QUE DESSUS
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME
FAIT À SOULAC-SUR-MER, le 19 JUIN 2025

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Véronique CHAMBAUD
9^e Vice-Présidente



LE PRESIDENT

Xavier PINTAT
Maire de Soulac-sur-Mer
Membre Honoraire du Parlement

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

ID : 033-200070720-20250619-D19062025087-DE

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Bordeaux (9 Rue Tastet, CS 21490, 33063 Bordeaux Cedex, tél. : 05 56 99 38 00, greffe.ta-bordeaux@juradm.fr) ou d'un recours gracieux auprès du Président, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.